

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUÉ DIVISION

CITY COUNCIL OF GAROUA

GENERAL SECRETARIAT

TECHNICAL SERVICES DIRECTORATE

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 16/02/2024

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE
RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL ET DU CABINET
DU MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA**

En procédure d'urgence.

En procédure d'urgence

FINANCEMENT: Budget de la Communauté Urbaine de Garoua- EXERCICE 2024

Imputation : 220 100

1 – Objet :

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d’Ouvrage, lance en procédure d’urgence un Appel d’Offres National Ouvert pour LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL ET DU CABINET DU MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA.

2 – Consistance des travaux

Les travaux seront constitués de :

Les travaux comprennent notamment :

- ◆ Les travaux préparatoires ;
- ◆ Le Démontage des ouvrages vétustes ;
- ◆ La Menuiserie bois/alu ;
- ◆ L’Electricité ;
- ◆ La climatisation ;
- ◆ Le Carrelage ;
- ◆ L’Etanchéité ;
- ◆ Etc...

3 – Participation et origine :

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d’Offres.

4 – Financement :

Les travaux, objets du présent Appel d’Offres seront financés par le Budget de la Communauté

Urbaine de Garoua- EXERCICE 2024.

5- Allotissement

Les travaux sont repartis en deux lots

6- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

ALLOTISSEMENT	Montant TTC en FCFA
LOT 1 : Rénovation et réhabilitation de la salle du conseil	45 000 000
Lot 2 : Rénovation et réhabilitation du cabinet du Maire de la ville	25 000 000

7 – Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Secrétariat Maire de la Ville de Garoua, dès diffusion du présent Avis d'Appel d'Offres.

8 – Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Ville dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixantequinze mille (75 000) francs CFA**, représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offre ; payable à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine Garoua.

9 – Remise des offres :

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréée par le Ministère chargé des Finances.

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) l'original et six (06) copies et une (01) version numérique sur Clé USB de l'Offre financière marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua** au plus tard **le 11/03/2024 à 13 heures**, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/CUG/CIPM/BEC/2024 du 16/02/2024

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE
RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL ET DU CABINET
DU MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA**

En procédure d'urgence.

En procédure d'urgence
FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Garoua- EXERCICE 2024
Imputation : 220 100

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de :

ALLOTISSEMENT	Frais caution en FCFA
LOT 1 : Rénovation et réhabilitation de la salle du conseil	900 000
Lot 2 : Rénovation et réhabilitation du cabinet du Maire de la ville	500 000

valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en pièces originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

11 – Ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **11/03/2024 à 14 Heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Communauté Urbaine de Garoua.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite de ses Offres.

12 – Délai d'exécution :

Le délai maximum d'exécution du marché est de deux (02) MOIS pour chaque lot Il court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

13-Principaux critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire.
- 2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

14-Principaux critères éliminatoires :

14.1 Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif **48 h après l'ouverture des offres** ;

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis.

14.1.1 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70% soit 25/35 critères essentiels) ;
- Le non-respect de deux critères essentiels (travaux similaires) ;
- Surface financière inférieure à **15 000 000 F CFA pour le lot et 8 350 000 F CFA pour le lot 2**;
- Non abandon de chantier durant les trois dernières années.

14.1.2 Offre financière

- Offre incomplète ;
- Pièces non conformes aux modèles contenus dans le DAO ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 34 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre ; **02**
- **CCTP; 01**
- L'expérience du personnel de l'entreprise ; **08**
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; **07**
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux ; **14**
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise ; **3**

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI soit 24 /34 critères essentiels seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15 – Attribution du Marché :

Pour chaque lot, le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugées conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offre.

16 – Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

17 – Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua ou en appelant le numéro suivant : **690 19 01 93**

Garoua, le _____

Le Maire de la Ville

AMPLIATIONS :

- DRMAP/Nord
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono

